N° 2. Dimanche 2 Janvier 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

AMERIQUE.

On mande de Philadelphie, à la date du 7 décembre:

«Des nouvelles de Colombie portent que le ministre des Etats-Unis y est prisonnier et que les Américains (citoyens des Etats-Unis) ont été obligés de se réfugier à bord d'un bâtiment de guerre anglais. Nous apprenons du Mexique que Santa-Anna donne satisfaction au peuple, et que Tobasco aurait été uni de nouveau au gouvernement mexicain. Dans l'Amérique centrale, le colonel M'Donald (sujet britannique), a emprisonné Quixano, à bord d'un navire, pour avoir élevé des menaces contre les Anglais et les Américains. Carthagène est toujours assiégé par les révolutionnaires; le peuple souffre beaucoup de la faim et de la fièvre jaune. D'après nos dernières nouvelles, on pensait que les forces britanniques à Belize (Honduras), s'avanceraient immédiatement sur le territoire guatimalien, et demanderaient l'élargissement des sujets britanniques emprisonnés à tort. Les nouvelles au sujet d'affreux ravages exercés par la petite vérole à Tahiti et dans les îles Sandwich, se confirment. On n'a pas reçu de Buénos-Ayres des détails sur un combat avec la flotte montévidéenne, postérieurs au 4 août. 4,385,000 dollars, en bons du Trésor, font partie de la circulation de Buénos-Ayres; le port demeure fermé aux farines. Fayal souffre de la sécheresse, et la Jamaïque, de la fièvre jaune.»

ITALIE.

Une lettre de Naples, du 16 décembre, porte ce qui suit:

«Ce soir S. A. R. le prince Luitpold de Bavière, est arrivé ici en parfaite santé de Rome, et est descendu à l'hôtel *della Victoria* où une garde d'honneur des gardes-du-corps de S. M. l'attendait. Peu après son arrivée, le prince a reçu la visite du comte de Syracuse, frère du roi, le seul des princes de la famille royale qui se trouve en ce moment ici. Par le premier pyroscaphe, le prince Luitpold continuera son voyage pour la Sicile, et viendra ensuite faire quelque séjour ici. Le retour de LL. MM. de la Sicile n'aura lieu que la semaine prochaine. Le roi a conféré au fabricant M. J. Egg, de Zurich, un des premiers industriels dans le royaume de Naples, la croix de chevalier de l'ordre de St.-François. Depuis 30 ans, M. Egg est propriétaire d'une des fabriques les plus considérables du pays, à Piedemonte d'Alife.»

— On écrit de Rome, le 17 décembre:

«On parle depuis hier de quelques arrestations qui se seraient opérées ici à Civita-Vecchia, et, suivant d'autres, aussi à Ancône. Ce serait, prétend-on, des personnes qui se seraient compromises en recélant et en protégeant des réfugiés napolitains. Dès le commencement on n'a jamais voulu croire que les événemens d'Aquila eussent un caractère politique. Contrairement à mes premières assertions, je dois avouer que des découvertes nouvelles ont donné la conviction que le complot avait des ramifications dans toute l'Italie-Centrale et dans toute l'Italie inférieure; du moins, c'est ce que plusieurs personnes, et des mieux informées affirment à l'égard du royaume des Deux-Siciles et des Etats de l'Eglise.

»Il a paru ici ces jours derniers une ordonnance qui enjoint à tous les parens ou tuteurs de faire vacciner leurs enfans ou pupilles. Le cardinal Gonzalvi avait déjà rendu une ordonnance semblable et établi une commission de médecins et de chirurgiens pour veiller à son exécution, mais des préventions et des préjugés avaient fait abandonner, sous Léon XII, toutes les dispositions prises à cet ord. Ce sont assurément les ravages qu'a faits l'année dernière la petite vérole (on dit qu'il en est mort environ 2,000 enfans à Rome et dans les environs) qui sont cause qu'on revient maintenant à ces mesures de précaution.»

TURQUIE.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie des lettres de Constantinople la date du 8 décembre. Nous en extrayons ce qui suit:

«Le nouveau Grand Visir, Izzet-Méhémet Pacha est partisan de l'ancien système et ami du parti russe. Il avait été presqu'oublié depuis qu'on lui avait retiré le commandement de l'armée de Syrie. Il était haï tout à cause de sa brutalité. Musulman, d'ancienne roche, il déteste les Européens et les réformes introduites.

»Les vaisseaux armés qui se trouvent encore dans le port, ont été divisés en deux escadres particulières, ayant chacune six vaisseaux de haut bord; l'une est destinée, à se rendre dans le Golfe de Volo, l'autre, paraît il, doit se rendre en Candie. Le Capitan-Pacha et Wally-Pacha ont reçu le commandement des deux expéditions. D'après ce que dit la Porte, ces deux escadres sont destinées à effrayer les populations chrétiennes de la Roumélie, et à traverser les projets des philorthodoxes grecs. Mais personne ne doute qu'une division de la flotte turque ne doive se rendre à Tunis pour remplacer le Bey actuel par un Pacha turc et amener ce Pacha à se trouver dans une sujétion plus rigoureuse de la Porte.

»Par son attitude hostile envers la Grèce, la Porte court risque de perdre l'appui des puissances qui pourraient bien interpréter sa conduite comme un dédain. En effet, elles sont déjà intervenues dans l'affaire de la Note adressée à la Grèce par tous les représentans européens d'Athènes et désirent que la Porte s'abstienne de toute démonstration en Thessalie, jusqu'à ce que le gouvernement communique sa réponse qui doit donner des explications satisfaisantes sur les mésintelligences régnant entre la Porte et la Grèce, et pourrait bien les aplanir entièrement. Dans l'affaire de Tunis, la Porte s'expose à une rupture avec la France qui ne permettrait à la Porte de s'affermir sur les limites de ses possessions africaines.

»En Syrie, elle se laisse engager par les Anglais à tenter la pacification du pays par l'Emir-Bechir, sans réfléchir que la pacification immédiate de la Syrie est bien loin d'être aussi pressante que les Anglais voudraient le faire croire.»

RUSSIE.

On écrit de St.-Pétersbourg, le 19 décembre:

«Notre hiver de cette année est un des plus remarquables que nous ayons eus depuis long-temps. Pendant que l'an dernier à pareille époque le froid était très rigoureux et la gelée très-forte, nous lisons dans un journal: «Il n'y a pas de neige dans les jardins de notre ville, tous les gazons sont encore verts, et partout poussent des fleurs, en sorte que, le 13, j'ai cueilli dans un petit jardin de Wassili Ostrow un bouquet de paquerettes, de primevères et d'oreilles d'ours et de nouvelles pousses de mauve, de menthe crêpue, de pied-de chèvre et d'*Artemisia abrotanum*, et l'ai envoyé, comme au mois de mai, au moyen d'une nacelle, à une dame malade qui demeure sur le Quai Anglais, de l'autre côté de la Newa, qui est encore entièrement libre de glaces.»

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 20 décembre:

«On dit qu'on a l'intention d'employer des détachemens militaires aux travaux de terrassement des chemins de fer, ce qui procurerait une économie qui ne laisserait pas que d'être fort considérable.»

— On mande de Pesth, le 19 décembre:

«La députation des Etats, assemblée ici, déploie beaucoup d'activité. L'introduction du jury en Hongrie a formé l'objet de ses dernières délibérations, mais cette proposition a été rejetée à une faible majorité. Les membres de la minorité ont l'intention de produire un vote séparé, en sorte que cette affaire pourrait donner lieu à de vifs débats dans la prochaine assemblée des Etats.»

PRUSSE.

Le *Bulletin des Lois* du 27 décembre, contient:

La patente relative à la publication de la résolution de la Diète germanique, du 22 avril 1841, relative à la protection à accorder aux auteurs de compositions musicales et d'ouvrages dramatiques.

Le traité conclu entre la Prusse et les Etats de l'Association douanière, d'une part, et la Hesse-Electorale, d'autre part, relativement à l'accession du duché de Schaumbourg à l'Union douanière.

Le traité conclu entre la Prusse et la Hesse-Electorale relativement à l'impôt de l'eau-de-vie et du sucre de betteraves dans le même duché.

Ces deux traités portent la date du 13 novembre et ont été ratifiés le 24 décembre.

On écrit de Munster, le 27 décembre:

«Mgr. l'évêque De Geissel, qui était arrivé ici le 24, est parti hier pour Berlin, après avoir eu plusieurs conférences avec Mgr. l'archevêque de Cologne.»

— S'il faut en croire une lettre adressée d'Aix-la-Chapelle, le 23 décembre, au *Frankfurter Journal*, les travaux du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Liége sont poussés avec tant d'activité qu'il sera livré à la circulation l'été prochain.

— On mande de Berlin, le 20 décembre:

«Indépendamment de notre roi, le duc-régnant de Saxe-Cobourg, le roi des Belges, l'époux de la reine de Portugal, et plusieurs membres de la maison royale de France assisteront au baptême du prince de Galles.»

ANGLETERRE.

On lit dans la *Gazette d'Etat de Prusse*, en date de Londres, le 21 décembre:

«Nous apprenons que notre gouvernement songe sérieusement à faire partir la poste des Indes par Trieste et l'Allemagne. Ce serait là une nouvelle preuve de son désir de se lier plus étroitement avec l'Allemagne, et d'unir les deux pays par leurs avantages réciproques. Des négociations sont, paraît-il, entamées, afin que sur le Danube particulièrement, il se noue entre nos négocians et les états autrichiens des relations qui ne peuvent manquer de produire les plus importans résultats.»

FRANCE.

On lit dans le *Moniteur Parisien*: «Au moment où M. le lieutenant-général Bugeaud, gouverneur-général de l'Algérie, se disposait à rentrer en France pour y prendre le congé qui lui a été accordé, il a reçu de l'un des points du territoire, soumis à son gouvernement, des nouvelles importantes qui peuvent rendre sa présence nécessaire sur ce point, et il a dû renoncer, pour le moment, à profiter de son congé.»

— Nous lisons dans *le Droit* sous la date du 30 décembre:

«Hier, après un mandat du préfet de police, M. Pétit, commissaire du quartier Saint-Eustache, et M. Vassal, officier de paix, ont procédé à l'arrestation du nommé Bauer, Allemand d'origine et cordonnier, rue du Jour. On a saisi chez lui trois cents brochures politiques portant un texte français et allemand. Ces ouvrages roulent sur les doctrines du parti communiste et s'adressent aux adeptes. On a trouvé aussi chez Bauer une correspondance volumineuse qui a fait découvrir les ramifications existantes entre les Sociétés secrètes de France et celles d'Allemagne, principalement dans les duchés de Hesse et de Bade et dans les provinces rhénanes. D'autres arrestations ont été faites dans la même journée sur des mandats émanés directement de M. le grand-chancelier, et tous les prisonniers ont été écroués à la Conciergerie.»

— L'ordre du jour a appelé dans la séance de la Chambre des Députés du 30 décembre, la suite du scrutin pour la nomination des deux derniers secrétaires de la Chambre, le dépouillement donne le résultat suivant. Nombre des votans 286. Majorité 144. M. de l'Espée a obtenu 153 suffrages. M. Gavin 123. M. Lasnier 117. M. de Sivry 94. M. de l'Espée ayant obtenu seul la majorité des suffrages, est proclamé 3e secrétaire de la Chambre. Un scrutin de ballotage est ouvert conformément au réglement entre les deux candidats suivans, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. En voici le résultat: M. Gavin 162. M. Lasnier 83. Voix perdues 9. M. Gavin ayant obtenu la majorité relative est proclamé 4e secrétaire de la Chambre.

— Deux propositions ont été déposées sur le bureau du président de la Chambre des Députés. Toutes deux appartiennent à l'Opposition. L'une, présentée par M. Ganneron, membre de la gauche, a pour but d'élargir le cercle des incompatibilités. On ne connaît pas encore le texte de cette proposition. La seconde proposition est de M. Ducos, aussi membre de la gauche, et demande l'adjonction des capacités. Voici le texte de cette proposition:

«Sont électeurs tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury.

»Sont également électeurs tous les citoyens qui n'auraient pas été portés sur cette liste à cause de l'incompatibilité résultant de l'article 383 du Code d'instruction criminelle.»

Cet article est conçu en ces termes:

«Les fonctions de juré sont incompatibles avec celles de ministre, de préfet, de sous-préfet, de juge, de procureur général, de procureur du roi et de leurs substituts. — Elles sont également incompatibles avec celles de ministre d'un culte quelconque. — Les conseillers-d'état chargés d'une partie d'administrations ou régies; les septuagénaires seront dispensés, s'ils le réquièrent.»

— Voici comment la *Presse* s'exprime sur l'échec de la présidence de M. de Lamartine:

«Puisse ce vote, qui est un éclatant, mais douloureux triomphe pour le ministère, cimenter solidement l'alliance à laquelle a été sacrifié M. de Lamartine, et donner au cabinet autant de force qu'il en fera perdre au parti que nous avons désespérément soutenu dans les élections dernières!»

— Le *Courrier Français* laisse entrevoir que M. de Lamartine éprouve un vif ressentiment de la conduite des conservateurs à son égard:

«M. de Lamartine, dit il, s'est allié par circonstance à la vieille majorité; il n'en a ni les opinions, ni les intérêts: c'est un homme de la gauche, élevé dans les habitudes de l'ancienne aristocratie. Les conservateurs viennent de rompre eux-mêmes les liens fragiles et essentiellement temporaires qui attachaient M. de Lamartine à leur situation. Le voilà désormais rendu à ses instincts naturels. Quand le centre gauche, en portant ses voix sur M. de Lamartine, n'aurait pas obtenu d'autre résultat, nous y verrions un bienfait réel pour le pays.»

ESPAGNE.

Les dernières nouvelles reçues de Madrid portent la date du 28 décembre, nous extrayons ce qui suit:

«Les ministres s'assemblent fréquemment. On prétend que leurs réunions ont pour but de délibérer et de s'entendre sur la rédaction du discours du trône.

»Le régent ne tardera pas à occuper son palais de *Buena-Vista*: toutes les dispositions intérieures viennent d'être terminées.

»Le nombre des sénateurs et députés présens à Madrid augmente tous les jours, on comptait hier 126 députés présens.

»Les derniers événemens auxquels les élections municipales ont donné lieu dans plusieurs localités, etc., notamment à Séville, Alicante, Alcoy, ont inspiré au gouvernement la résolution de redoubler d'énergie pour conjurer l'orage annoncelé sur le pays par les passions républicaines. Des circulaires, empreintes d'une rare énergie et d'un esprit éminemment constitutionnel, ont été adressées à tous les chefs politiques: on leur enjoint de sévir légalement contre tous les articles mal sonnans et dangereux des feuilles périodiques, et de réprimer toutes démonstrations anarchiques. Une grande combinaison financière qui n'est pas encore signée, mais qui ne tardera pas probablement à l'être, est en voie de conclusion. Il s'agit du paiement, à Londres ou à Paris, des intérêts de la capitalisation des coupons non payés. Le gouvernement, s'il en faut croire les bruits répandus dans les cercles financiers, aurait à ce sujet entamé des négociations avec la Banque de St.-Ferdinand. Cet établissement ferait, à ce qu'on assure, des avances jusqu'à concurrence de 24 millions de réaux. Le remboursement serait opéré par l'état à l'aide de consignations sur les divers revenus publics; on parle beaucoup de cette affaire.»

— La *Gazette de Madrid*, du 23 décembre, publie les deux circulaires suivantes du ministre de l'intérieur aux chefs politiques du royaume:

«Excellence,

Les abus scandaleux auxquels se livre une partie de la presse périodique, en outrageant et en attaquant sans relâche la constitution de l'état, rendent nécessaires de la part du gouver-

ment su rème et des autorités sous ses ordres, la plus sévère vigilance dans le but de contenir, au moyen des lois, les écarts auxquels pourraient donner lieu ces suggestions perfides. L'Art. 14 de la loi du 17 octobre 1837 porte que, si le gouvernement, les chefs politiques ou les 1rs Alcades trouvent un motif fondé pour considérer que la tranquillité publique est mise en péril par la circulation de quelque écrit, ils pourront en suspendre la publication et garder en dépôt les exemplaires existant jusqu'à la décision et la sentence du jury. Les événemens qui, depuis quelque temps, se sont reproduits sur divers points de la Péninsule, révèlent suffisamment la pernicieuse influence qu'exercent sur la tranquillité publique les imprimés qui ont pour but de diminuer le respect dû à la Constitution politique de l'état, et le gouvernement trouve en cela des motifs assez fondés pour considérer comme compris dans cette disposition législative lesdits écrits.

S. A. le régent du royaume, convaincu de l'exactitude de ces observations, et décidé à faire strictement exécuter les lois dans toutes leurs dispositions, m'enjoint de vous recommander de faire suspendre, en vertu dudit article, la circulation de tout journal, feuille volante ou écrit qui attaque la Constitution politique de la monarchie, ou qui excite à la réalisation de tout autre système de gouvernement et de veiller avec une égale exactitude à l'exécution de toutes les autres dispositions. S. A. désire, en outre, qu'il n'y ait pas la moindre négligence et la moindre omission de la part des promoteurs fiscaux à dénoncer lesdits écrits, ainsi que le leur enjoint l'Art. 12 de ladite loi, et vous ordonne d'exciter, à cet effet, leur zèle par les termes précis de l'Art. 33 de la loi du 12 novembre 1820, réhabilitée, le 17 août 1936, et à laquelle il n'a pas été dérogé à cet égard par les lois postérieures.

Dieu vous garde longues années.
Madrid, le 22 décembre 1841.

INFANTE.

— On écrit de Séville, en date du 13 décembre, que le *Bando* vient d'être publié :

Le chef politique supérieur de la province me mande : Le régent du royaume devant décider le mode, d'après lequel il sera procédé aux élections municipales de cette capitale pour l'année 1842, il ne sera pas procédé à ces opérations dimanche prochain sans ordre formel du gouvernement politique.
Séville, le 17 décembre.

GABRIEL DIAZ DEL CASTILLO,
1er *Alcade de l'Ayuntamiento constitutionnel.*
PEDRO J. VARQUEZ PONCE, *secrétaire.*

Aussitôt après la publication de ce *Bando*, il s'est manifesté une certaine agitation dans le voisinage d'un des quartiers de la garde nationale. Plusieurs officiers du 1er bataillon avaient donné leur démission. Ce fait, joint à la suspension des élections municipales, répandait, parmi les groupes, une certaine fermentation, comme les rassemblemens devenaient à chaque instant plus nombreux et plus menaçans, l'autorité a cru devoir publier un nouveau *Bando*.

Gouvernement politique de la province de Séville.

Habitans de cette capitale,

J'ai appris de divers quartiers que quelques malveillans se proposaient de troubler l'ordre dont nous jouissons, sous le prétexte que l'on ne doit pas procéder demain au renouvellement de l'*Ayuntamiento*. L'Alcade constitutionel, par mon ordre, a fait savoir hier, au public, cet ajournement des élections et sa cause. J'ai confiance en votre sagesse, et je suis convaincu que ces mauvais desseins ne rencontreront, de votre part, aucun appui. Toutefois, je crois devoir, pour vous mettre sur vos gardes, vous signaler les préparatifs faits par une poignée d'hommes turbulens. Je vous assure en même temps que, si l'ordre venait à être troublé (ce qui n'est pas à craindre), les perturbateurs seront arrêtés et traités conformément à la loi 5e, titre 2, livre 12 de la nouvelle collection des lois et autres réglemens régissant la matière.
Séville, le 18 décembre.

JOSE THOMAS CIMENEZ.
Le secrétaire du gouvernement politique,
VENTURA DIAZ.

BELGIQUE.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* en date du 31 décembre deux arrêtés royaux donnés à Laeken, le 29 décembre ; le premier, pris sur le rapport du ministre de la guerre, est ainsi conçu :

Art. 1er. Le lieutenant-général Daine, commandant la 4e division territoriale et la 4e division d'infanterie, est mis en non activité de service.

2. Le général-major Malherbe, commandant la province du Hainaut, est provisoirement chargé du commandement de la 4e division territoriale et de la 4e division d'infanterie.

Le second, pris sur le rapport du ministre de l'intérieur, porte :

Le sieur Eugène-Louis-Georges Feigneaux, membre de la commission médicale du Brabant, est révoqué desdites fonctions.

— A l'occasion du traité de commerce conclu entre le gouvernement grec et le royaume de Belgique, le roi Léopold a conféré les décorations suivantes de son ordre à des fonctionnaires grecs :

M. Rezzo, ministre des affaires étrangères, et Palcos, ancien ministre des affaires-étrangères, ont été nommés grands cordons de l'ordre Léopold ; M. le général Colett, ministre de Grèce à Paris, grand officier du même ordre; MM. G. Delyanni, conseiller au ministre des affaires-étrangères, et C. Privilegios, conseiller au ministère des finances, officiers du même ordre; M. Graf, attaché au cabinet du roi, a reçu la croix de simple chevalier.

— M. Falck, ministre des Pays-Bas, a donné, le 30, une soirée à laquelle ont assisté les membres du corps diplomatique, les ministres, les officiers de la maison du roi, des sénateurs, représentans et un grand nombre de notabilités.

— On écrit d'Anvers, en date du 31 décembre : « Hier au soir, vers six heures, un accident qui aurait pu avoir des suites déplorables est arrivé à la malle-poste de la Hollande, au moment où elle franchissait le dernier pont de la *Porte Rouge*. Une des roues de devant s'étant accrochée à la borne en fer qui garnit les approches du pont, la voiture a tourné sur elle-même par la violence du choc, et les deux chevaux se sont trouvés suspendus au brancard par dessus la chaîne. On s'est aussitôt empressé de couper les traits pour sauver la voiture du péril où elle se trouvait, et qui, sans cette précaution, eût été également précipitée dans le fossé. — Les deux personnes qui montaient la malle-poste en ont heureusement été quittes pour la peur, il n'y a donc à regretter que la perte des chevaux qui se sont noyés et le retard occasioné par cet événement. »

La *Gazette d'Etat de Prusse* publie la lettre suivante en date de Bruxelles, le 20 décembre :

« A en juger par la discussion des budgets, on pourrait croire que le ministère actuel possède dans la Chambre un appui solide et qu'il serait en droit de compter sur un soutien décidé en abordant les mesures les plus importantes ; mais en analysant de plus près les élémens législatifs, on arrive cependant à professer l'opinion que le cabinet n'est que passivement toléré par la majorité catholique.

» Le ministère s'est placé entre les partis, mais il est exposé aux attaques d'un côté de la Chambre, sans en rencontrer réellement un appui de l'autre. Cette tiédeur de la part de l'opinion catholique est cependant facile à concevoir. Accoutumée durant cinq ans à voir sous le ministère de Theux les principaux départemens, l'intérieur et les affaires étrangères avec l'instruction publique, réunis dans les mains d'un ministre, modéré il est vrai, mais pourtant si positivement dévoué, elle ne peut que difficilement se résoudre à soutenir un cabinet qui est décidé à se tenir éloigné de toute influence dominante et à s'appuyer sur l'intérêt général du pays à travers les questions de parti.

» Cette direction s'est manifestée dans des actes du chef du ministère, et les deux partis le reconnaissent aussi dans les cercles particuliers, seulement dans un sens différent et en changeant les rôles. Pendant que le parti libéral, suivant ses nouveaux chefs personnellement blessés, forme l'opposition à la Chambre, la majeure partie de ses membres avouent que le ministre actuel de l'intérieur agit avec impartialité, et, qu'il n'y a rien à blâmer dans sa conduite après les élections, tandis que le parti catholique, depuis lors influent, se tait à la Chambre, mais se plaint en secret de l'affaiblissement de son influence.

» La déclaration franche du ministre de l'intérieur qu'il avait déconseillé la dissolution des Chambres, parce que les élections faites au milieu de l'excitation qui régnait alors auraient déplacé l'ancienne majorité et donné à l'opinion libérale une prépondérance marquée, a été aussi l'objet d'interprétations diverses. Pendant que les orateurs et les journaux libéraux attaquaient le ministre à ce sujet, en voulant en tirer la conséquence que la majorité actuelle n'est pas la véritable expression de l'opinion loyale du pays, cette déclaration reçut d'abord l'assentiment du parti catholique, qui cependant se plaignit ensuite, parce qu'on crut y voir mise à nu la situation politique du parti. Cette déclaration du ministre, que nous regardons comme très-caractéristique pour la situation du pays, permet d'importantes conclusions et peut, selon nous, servir d'indice pour déterminer la politique du cabinet, résultant de cette situation.

» Il est donc très-possible que, dans des circonstances diverses, l'opinion libérale l'emporte dans le pays. Ainsi doit tomber l'opinion entretenue depuis si long-temps déjà, à l'intérieur comme à l'étranger, que la Belgique est sous l'influence dominante et invincible du clergé, et que le pouvoir ecclésiastique exerce presque la suprématie sur le pouvoir politique. C'était une illusion. Il dépend absolument du gouvernement d'accorder au clergé telle influence que bon lui semble dans les branches où il en désire. Si les mesures, les projets de loi du gouvernement sont encore dans l'esprit d'une sage délimitation entre l'autorité politique et l'autorité religieuse, s'ils sont conformes au libre développement intellectuel et en harmonie avec des dispositions analogues, adoptées dans d'autres états éclairés, le gouvernement peut toujours compter sur un puissant appui de la part de l'opinion publique éclairée et influente. Car d'où était sortie l'excitation qui régnait dans le pays au printemps ? Pourquoi ces adresses de 50 villes, grandes et petites ?

» Parce qu'on voyait le parti catholique attaquer à la Chambre un cabinet qui, sans froisser les intérêts religieux, se proposait, relativement à l'instruction, des mesures qui étaient opposées à certaines prétentions. Le ministère se retira parce qu'on craignit, à tort ou à raison, qu'il n'employât son influence dans les élections, exclusivement en faveur du parti libéral.

» La ligne politique du nouveau cabinet est restée la même. Le ministre de l'intérieur a même déclaré qu'il ne suivrait pas d'autre politique que celle indiquée par ses prédécesseurs, celle de la modération et de la conciliation. On ne peut conserver aucune crainte sur les tendances du ministère actuel ; il est libre et n'a contracté d'engagement ni de part ni d'autre ; il s'agit maintenant d'obtempérer aux désirs du pays, surtout en ce qui concerne l'enseignement ; le ministère en a le pouvoir, et nous croyons aussi qu'il en a la volonté. Si la majorité catholique des deux Chambres venait à opposer aux justes prétentions du gouvernement à cet égard une résistance embarrassante, le ministère a par devers lui le moyen d'obtenir une majorité dans le sens libéral modéré. Le ministre de l'intérieur possède toute la confiance du roi dont on connaît la vive sollicitude pour l'instruction, et le désir de voir adopter dans la présente session la loi sur l'enseignement.

» La dissolution des Chambres est toujours une mesure extrême ; mais si elle était prise dans l'intérêt d'un objet aussi important et aussi précis, et non par des motifs puisés dans une vague question de parti, tout scrupule devrait disparaître, et le pays irait au devant des vœux du gouvernement. Nous ne tirons ici qu'une conséquence que quiconque un peu au courant de la situation du pays devra, en se ralliant ainsi à la déclaration du ministre, reconnaître comme fondée. Mais nous nous empressons d'ajouter qu'aucun fait n'autorise à supposer que cette hypothèse pourrait se réaliser. L'ancien ministre de l'intérieur, M. de Theux, a déclaré qu'il souhaitait également qu'on discutât la loi. Si dans le cours de la discussion, il devait s'élever d'injustes prétentions, (car il y a des députés qui vont même plus loin que l'évêque de Liége), il suffirait d'un mot sur les conséquences possibles d'une pareille résistance pour ramener les opposans à la raison. Si le parti catholique examinait cette affaire avec moins de prévention, il trouverait que son intérêt même exige qu'une question, pendante depuis 7 années et qui est pour les libéraux un des plus puissans moyens d'opposition, soit enfin décidée. Sans cela, la question sera toujours un ferment de discorde, et, comme l'a déjà remarqué l'ex-ministre des affaires étrangères, rendra toujours impossible la formation d'un cabinet mixte, qui soit viable.

» Les chefs actuels du parti ne peuvent entrer dans un ministère sans jeter une nouvelle irritation dans le pays qu'alors que les questions de parti auront été décidées par les Chambres. Il est au pouvoir du ministère actuel d'en amener la solution et de rendre ainsi au pays un service durable. Il ne faut point pour cela de modification intérieure qui ne pourrait produire qu'une impression défavorable, et ébranlerait la foi en sa durée : aussi, n'avons-nous ajouté aucune foi aux derniers bruits qu'on a tout aussitôt démentis. Le ministre de l'intérieur de qui tout dépend en grande partie, a dans le caractère de la résolution, et certes aussi du courage et de la persévérance. Il a prouvé qu'il ne se laisse pas égarer par l'opposition libérale, et qu'il suit, sans s'arrêter, la ligne qu'il s'est tracée. L'adhésion de l'observateur impartial lui est ainsi assurée, adhésion que, dans les cercles libéraux éclairés, on lui exprime franchement.

» On sait aussi que le ministre nourrit les meilleures intentions du monde à l'égard de l'instruction ; il voue à chacune de ses parties une grande sollicitude, et quoi qu'on ne puisse discuter cette année les modifications désirées dans la loi sur l'enseignement non arbitraire, le ministre est cependant résolu de remédier à plusieurs abus par voie réglementaire. Aussi n'avons-nous entendu exprimer de la part du personnel enseignant des deux universités de l'état ainsi que de l'université libre, qu'une complète satisfaction sur l'administration actuelle et certes, l'université catholique n'a pas à se plaindre. Le ministre connaît les besoins de l'instruction, il est également au fait de l'état de l'Allemagne, et l'intelligence éclairée des besoins du haut enseignement se manifestera certainement aussi dans les autres branches. Des circonstances en apparance paralysantes, sont favorables examinées de près. La suite nous apprendra de quelle manière le cabinet en aura profité. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Nous lisons dans le *Journal de Luxembourg*, sous la date du 29 décembre :

Le 27 de ce mois, la commission urbaine des écoles a procédé au tirage de la loterie des objets d'art et d'agrément, instituée en faveur du fonds de soutien de l'école-ouvrière des filles pauvres. Cette opération s'est faite avec la même solennité et en présence d'une assemblée non moins nombreuse que les années précédentes. Aucun discours n'a été prononcé, mais la commission a fait distribuer un rapport sommaire de la situation de l'école, que nous reproduisons ci-après.

L'exposition des produits divers dont se composait le fonds de la loterie a été remarquable, cette année, plus encore que les précédentes, par la variété et le choix distingué des ouvrages. Beaucoup de personnes qui n'ont pu obtenir des billets parce que le nombre limité pour la distribution, avait été dépassé, ont regretté que l'on n'eût pas donné à la loterie plus d'extension sous ce rapport. L'établissement y aurait profité et personne ne s'en serait plaint, puisque la générosité publique et la bienfaisance des dames n'ont pas d'autre but que d'alimenter les moyens de faire prospérer l'école de travail.

Rapport de la commission urbaine des écoles sur l'état de situation de l'école-ouvrière.

La commission est heureuse de pouvoir annoncer aux personnes qui s'intéressent aux progrès de l'école-ouvrière des jeunes filles pauvres, que cet établissement présente sous tous les rapports le résultat le plus satisfaisant. Le nombre des élèves admises pendant cette année à fréquenter l'école a varié entre 60 et 70, toutes élèves qui se distinguent par leur bonne conduite, et leur application aux ouvrages de main de toute espèce qui leur sont enseignés. Jusque-là, l'on n'avait pas encore pu comprendre au nombre de ces ouvrages le repassage. Dans le courant de cette année l'administration, toujours empressée à se rendre aux avis des personnes qui témoignent quelqu'intérêt pour l'établissement, a placé quelques élèves chez une repasseuse adroite, et ces élèves servent aujourd'hui de maîtresses à leurs condisciples. Quelques élèves, parmi les plus anciennes ont quitté l'école, les unes pour rentrer dans le sein de leurs familles, d'autres pour être placées comme filles de comptoir dans des maisons respectables de la ville. L'une d'elles, la jeune Lisenhoff, qui s'était vouée à l'état d'institutrice, a passé avec distinction son examen devant la commission instituée à cet effet, et a obtenu ensuite de la part de la régence de la ville, une nomination *d'aide institutrice* près de l'école des filles pauvres dirigée par les dames de Ste. Sophie.

Ainsi, si sous le rapport de la tenue et des progrès, notre établissement laisse peu à désirer, nous pourrons en dire autant de l'état de ses finances. Pour assurer à jamais le sort d'une institution, dont la haute utilité s'était impérieusement fait sentir depuis si long-temps, la commission s'est fait dès le principe un devoir de mettre dans l'administration des fonds la plus sévère économie, et grâces à cette règle, dont elle n'a jamais dévié, notre école ouvrière se trouve aujourd'hui en possession d'un capital de 4,100 florins, capital qui va encore être augmenté d'une partie de la recette de cette année. Ainsi nous espérons que bientôt l'institution pourra subsister de ses revenus.

Parmi les événemens mémorables arrivés à l'établissement dans le courant de l'année, nous devons sans doute compter la visite qu'a daigné y faire, lors de son séjour parmi nous, Sa Majesté le roi grand-duc, notre bien-aimé souverain. La bienveillance avec laquelle Sa Majesté a daigné examiner jusque dans leurs moindres détails les ouvrages que les élèves ont eu l'honneur de lui offrir, les paroles pleines de bonté qu'elle a adressées aux institutrices et aux élèves, l'assurance qu'elle a donnée de l'intérêt que son auguste épouse prenait à la prospérité de l'école ne s'effaceront jamais de la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur d'être présens à cette scène à la fois imposante et touchante.

Et en effet, n'avions nous pas eu déjà de nombreuses preuves de la sollicitude toute maternelle de la royale protectrice de cette belle institution ; notre auguste reine, qui, cette année aussi, est venue augmenter nos revenus par l'envoi d'une somme de 200 fl.

Nous ne pouvons mieux donner une idée de la bienveillance de notre auguste protectrice, qu'en insérant ci-après une lettre que Sa Majesté a daigné nous adresser au mois de février de l'année courante.

La Commission urbaine des écoles,
SCHEFFER, *président.*
Par la Commission,
JOS. PAQUET, *secrétaire.*

A la commission urbaine des écoles de la ville de Luxembourg.

Messieurs,

« J'ai reçu avec infiniment de plaisir l'envoi de quelques nouveaux échantillons d'ouvrages confectionnés par les jeunes élèves de l'école-ouvrière de Ste.-Sophie à Luxembourg, qu'

»m'ont offerts à l'occasion de l'anniversaire de ma naissance, »ainsi que votre lettre qui accompagnait ces objets, touchée »des sentimens de reconnaissance que vous me témoignez de la »part des institutrices et des élèves pour l'intérêt que je leur »porte, j'ai examiné avec une véritable satisfaction les différens »ouvrages, qui sont une nouvelle preuve de l'application et de »l'habileté de celles qui s'en sont occupées. Veuillez le exprimer de ma part combien j'apprécie les soins qu'elles ont mis à »ces travaux, et combien je me félicite de contribuer maintien d'un établissement si utile.

»Recevez, messieurs, l'assurance de la bienveillance que je »vous porte.

»La Haye, ce 1er février 1841.

»ANNE.»

PAYS-BAS.

LA HAYE, 1er *janvier*.

Le Roi, accompagné de tous les Princes de la Famille Royale, et suivi d'un brillant état-major, a passé aujourd'hui en revue les troupes de la garnison, qui ont fait retentir l'air de leurs cris d'amour, au moment où Sa Majesté parût devant leurs bataillons. Une foule immense d'habitans de cette résidence, qui partageait les sentimens d'enthousiasme du militaire, assistait à cette belle revue.

Il y a aujourd'hui un grand dîner de cent douze couverts à la cour, au palais du *Noordeinde*.

Hier au soir, le cortége de masques des ouvriers a parcouru, dans le meilleur ordre, les principales rues de la ville. Vers huit heures, cette corporation d'ouvriers s'est rendue devant le palais du roi et S. M. a daigné se présenter au perron, où elle a adressé d'affectueuses paroles à ceux qui venaient lui témoigner ainsi leur reconnaissance du bienfait vraiment royal dont nous avons déjà rendu compte. De là, le cortége s'est porté devant les palais de S. A. R. le prince d'Orange et de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, et, puis successivement devant les hôtels de MM. le conseiller d'état bourgmestre, et gouverneur de la résidence; vers 11 heures, il a terminé sa tournée en s'arrêtant devant les maisons des Echevins et du secrétaire de la ville.

S. Exc. le ministre des finances a pris, sous la date du 29 décembre dernier, une résolution tendant à obvier aux inconvéniens qui pourraient résulter pour les extracteurs de tourbes, du mesurage ordinaire par l'administration des contributions dans la situation actuelle de grand nombre de tourbières ci, dans plusieurs provinces, sont couvertes par l'inondation.

Le gouverneur de la province d'Overyssel, aussitôt qu'il a eu connaissance du malheur arrivé, le 23 de ce mois, au pont de la porte dite *Kamperpoort*, à Zwolle, a chargé l'ingénieur en chef du *waterstaat* de visiter cet ouvrage et de constater son état. Une enquête judiciaire a été ordonnée en même temps sur les causes de ce déplorable événement.

— D'après un avis publié à ce sujet, il s'est établi à Amsterdam, une Société pour la réunion de capitaux 2 1/2 % dette active avec addition d'intérêts, sous la direction de MM. L. H. J. Bosch van Drakestein, H. Croockewit et T. Rendorp. Le plan de cette Société a été approuvé par arrêté royal du 24 décembre dernier. Le but de cette entreprise est de venir en aide à ceux qui, par la conversion anticipée de la dette différée, se trouvent frustrés dans leur attente de voir convertir à la longue leur capital de dette active. La Société procurera à ces détenteurs de dette différée, au moyen de l'addition des intérêts qui n'est praticable que pour de très-grands capitaux, dans le moindre délai possible, pour chaque billet de chance et 1000 fl. de dette différée, 1000 fl. de dette.

Nous empruntons au *Handelsblad* le compte rendu suivant sur un concert donné, le 30 décembre dernier, au théâtre italien à Amsterdam, par M. de Chavonnes Vrugt:

« Quiconque a assisté à ce Concert sera forcé d'avouer que le public d'Amsterdam sait apprécier le talent de nos artistes nationaux et qu'il n'est pas versatile dans ses faveurs. Depuis un grand nombre d'années, notre premier ténor a été favori de nos *dilettanti* — et la soirée d'hier a prouvé qu'il l'est encore. Il a obtenu de vifs applaudissemens pour un grand air, des chœurs, dans lequel il a déployé toute la force, tout le volume de sa voix; mais à son apparition dans une scène de l'opéra d'*Othello*, il y a eu une explosion d'enthousiasme difficile à décrire et, à la fin du morceau, l'auditoire entier a rappelé et lui a décerné une véritable ovation. On ne s'était pas attendu à ce qu'un chanteur, qui, pour la première fois, paraissait sur la scène en costume, eut pu déployer autant d'ame, de naturel et de vivacité de jeu, une exécution si dramatique et si passionnée. Un grand nombre des auditeurs de M. Vrugt auront dû se dire: « Quel dommage qu'un pareil talent ne soit pas voué plus tôt au Théâtre, quelle acquisition n'a-ce pas été pour notre renommée lyrique! » Mais il n'est pas trop tard. M. Vrugt est encore dans la force de l'âge; il peut faire de grandes choses encore; il ne tardera pas à se familiariser tout-à-fait avec la scène, et sa voix ne perdât-elle plus la fraîcheur de la jeunesse, elle serait toujours assez sonore, assez vigoureuse pour attaquer les parties de ténor les plus difficiles et les plus hardies, pour briller dans les rôles de cet emploi. Le résultat immense de ce premier essai l'encouragera peut-être à continuer avec force et zèle cette nouvelle carrière. Nous espérons que nous ne tarderons pas à le revoir en scène. Dans le duo d'*Othello*, M. Vrugt a été bien secondé par M. Laner, qui remplissait le rôle de *Jago*. M. G. Brandt a donné de nouvelles preuves de son talent dans des ballades allemandes. M. Sabbini et Mmes Ambrosich et Rusmini ont chanté des airs qui ont également fait plaisir. M. F. W. Lubeck, directeur de concert à La Haye, a exécuté des Solos de violon qui ont ravi son auditoire; un beau son, la plus grande pureté, une agilité extraordinaire et une exécution pleine d'expression sont les qualités qui distinguent ce virtuose, et qui, à cette occasion, ont été appréciées par de longs et bruyans applaudissemens. »

Théâtre-Royal-Français.

M. CH. *DUVERNOY*, DIRECTEUR-GÉRANT.

Les comédiens ordinaires du roi, auront l'honneur de donner:

Samedi 1er janvier 1842 (représentation n° 78).

LE PRÉ AUX CLERCS, opéra comique en trois actes, paroles de M. Planard, musique d'Hérold; suivi de: LE CABARET DE LUSTUCRU, vaudeville en un acte par MM. Jaime et Etienne Arago.

On commencera à SEPT heures précises.

Lundi 3 Janvier 1842.

GRAND CONCERT,

DONNÉ PAR

MM. Batta et Théodore Labarre.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture à grand Orchestre.
2. Air de *la Favorite*, chanté par Mad. Willent-Bordogni.
3. Grande Fantaisie pour Harpe avec accompagnement d'Orchestre, sur *Robert-le-Diable*, composée et executée par M. T. Labarre.
4. Grande Fantaisie brillante pour Violoncelle, sur des motifs de *Lucie de Lammermoor*, composée et exécutée par M. Alexandre Batta.
5. Solo pour Piano, par Weber, executé par M. L. Batta.
6. 1° Elégie de Ernst, arrangée pour Violoncelle et éxécutée par M. A. Batta; 2° *La Romanesca*, air de danse du XVIe siècle, arrangée et exécutée par M. A. Batta.

SECONDE PARTIE.

1. Ouverture à grand Orchestre.
2. Air chanté par Mad. Willent Bordogni.
3. Grande Fantaisie pour Harpe, sur *Anna Bolena* et *Norma*, composée et exécutée par M. T. Labarre.
4. *Duo Concertant* pour Piano et Violoncelle, composé par Alex. Batta, et exécuté par l'auteur et M. L. Batta.
5. Morceau Final.

On commencera à 8 heures du soir.

Premier rang 3 fl.; Amphithéâtre et second rang 2 fl. 40 c.; Parquet et Baignoires 2 fl.; Amphithéâtre du troisième 1 fl.; Troisième rang 70 c.

Les propriétaires des places disponibles qui voudront les conserver sont invités à faire retirer leur billet vendredi prochain au Bureau de Location qui sera ouvert vendredi et samedi de 10 heures du matin à 1 heure de relevée.

Salle Diligentiâ.

GRAND CONCERT VOCAL- ET INSTRUMENTAL,

DONNE PAR

M. H. Vieuxtemps, Mad. Koning-Buys et Mlle. Sophie Schloss,

MERCREDI, 5 JANVIER 1842;

l'Orchestre sera dirigé par M. J. H. LUBECK.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture à Grand Orchestre.	LINDPAINTNER.
2. Grand air de l'Opéra: *Marino Faliero*, chanté par Mad. Koning-Buys.	DONIZETTI.
3. Grand *Concerto* pour Violon (1re partie) exécuté par M. H. Vieuxtemps.	VIEUXTEMPS.
4. *Duo* de l'Opéra: *Tancredi*, chanté par Mad. Koning-Buys et Mlle. Sophie Schloss.	ROSSINI.

SECONDE PARTIE.

1. Ouverture à Grand Orchestre.	WEBER.
2. Introduction et *Rondo* pour Violon (2me partie du *Concerto*), exécutés par M. H. Vieuxtemps.	VIEUXTEMPS.
3. Grand air de l'Opéra: *I Montechi e Capuletti*, chanté par Mlle. Sophie Schloss.	BELLINI.
4. Fantaisie-Caprice pour Violon, exécutée par M. H. Vieuxtemps.	VIEUXTEMPS.
5. *Duettino* la *Calabrese*, chanté par Mad. Koning-Buys et Mlle. Sophie Schloss.	V. GARUSSI.

On commencera à sept heures précises.

On peut se procurer des billets au prix de 3 fl., chez MM. Weygand et Beuster, *Nieuwstraat*, et chez Mad. Veuve Becks, à la salle *Diligentiâ*.

ANNONCES.

ETABLISSEMENT DE BAINS

FIXES ET A DOMICILE,

Rue dite *Korte Houtstraat*, n° 33;

A dater du 15 de ce mois, l'établissement est ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures de relevée; on est prié de prévenir au moins une heure d'avance.

Un bain pris à l'établissement 0.90 cents.
» » » » domicile . . . 1.25 »

Nouvel appareil breveté, de Bains dits de pluie fine ou poussière hydraulique chaud et froid, Bain de vapeur, douches et fumigations aromatiques; Bain régénérateur contre le Rhumatisme.

Le propriétaire de l'établissement susdit faisant pour ses affaires, les voyages de la Hollande et de la Belgique, pourrait, le cas échéant, se charger des intérêts d'une ou de plusieurs maisons de commerce, à la commission, ou bien d'un dépôt d'articles d'aunages.

La Haye, le 12 octobre 1841. CH. CUEL.
4109. rue dite *Korte Houtstraat*, n° 33.

VÉSICATOIRES CAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Mouton et fils; Amsterdam, H. K. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Bréda, Goorberg; Groningue, P. H. N. van Wermeskerken; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Leide, O. A. van Tricht; Dordrecht, van Wageningen; Tiel, J. M. van Olst; Tilbourg, H. Martens; Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. Ochrmans; Helder (Nieuwe Diep) J. Hoogland Pf.; Gorcum, P. J. B. Schultze; Arnhem, F. Romeyn; Nymègue, J. H. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

2e Année.

JOURNAL DES FEMMES

(CHAQUE NUMÉRO CONTIENT 48 PAGES DE TEXTE,
DEUX GRAVURES,
DONT UNE DE MODES ET UN DESSIN DE BRODERIE OU DE TAPISSERIE),

publié mensuellement

A la Librairie de la Reine,

Rue Neuve-Saint-Augustin, 55.

Le *Journal des Femmes* donne une image variée de la vie moyenne et de la vie élégante de Paris. Il rappelle sans cesse l'esprit, le ton des conversations piquantes, des plus aimables coins du feu. La plus grande pureté morale est empreinte dans toutes ses pages. Les noms distingués ou célèbres de ses collaborateurs disent assez que le sentiment des hautes convenances est maintenu partout. Ici la rédaction n'est jamais sacrifiée comme dans la plupart des recueils de modes aux gravures et aux ornemens. Le *Journal des Femmes* a des inspirations charmantes. Les choses utiles y sont au premier rang. Chaque numéro donne une nouvelle signée de ces noms qui représentent tout le mouvement, tous les plaisirs du monde intellectuel, des esquisses de mœurs, des récits de voyage, des causeries du monde, des poésies, des articles d'hygiène, d'économie élégante et domestique; enfin, une revue des modes, des théâtres, des publications nouvelles; une gravure de modes, un portrait de célébrité, une vue de monument ou un paysage, un dessin consacré aux broderies, tapisseries ou autres ouvrages de dames.

A partir de janvier, des romances et des valses de nos premiers compositeurs ajouteront encore à la variété de ce charmant recueil. Le texte sera augmenté d'une feuille, soit 16 pages, par numéro, et l'année entière pourra se relier en deux magnifiques volumes in-8° d'environ 300 pages chacun.

La collection du *Journal des Femmes*, pour l'année écoulée 1841, est un des cadeaux d'étrennes les plus distingués sur lesquels on puisse arrêter son choix. On peut offrir également l'abonnement pour 1842.

Les articles sont rédigés par Mesdames la comtesse d'Ash, Sophie Gay, Anaïs Ségalas, Delphine Gay-Girardin, Charles Reybaud, la comtesse de Bradi, Desbordes-Valmore, Ancelot, Louise Colet, Eugène Foa, Nodier Menessier et MM. Alexandre Dumas, Jules Janin, Roger de Beauvoir, Alphonse Karr, Eug. Sne, Alf. et Paul de Musset, Eug. Scribe, Balzac, Léon Goslan, Fréd. Fayot, Fréd. Soulié, Charles de Bernard, J. Gourmez, etc.

L'impression, pure et belle, est confiée aux presses de M. Paul Renouard.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Paris.	*Départemens.*	*Étrangers.*
Six mois. . .	7 fr. (*f* 5.50)	8 fr. (*f* 4.00)	9 fr. (*f* 4.50)
Un an. . . .	12 fr. (*f* 6.00)	14 fr. (*f* 7.00)	16 fr. (*f* 8.00)

On s'abonne par un mandat sur la poste, ou un bon sur Paris, et chez tous les libraires de France et de l'Etranger.

Les lettres adressées à la direction du Journal doivent être affranchies. 4411

Ministère de la Marine et des Colonies.

CARTE GÉNÉRALE
DES
POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

Prévient le public qu'à dater du 15 Décembre prochain, on pourra se procurer chez les FRÈRES VAN CLEEF et chez la VEUVE G. HULST VAN KEULEN, libraires en cette ville et à Amsterdam, les feuilles N°. I, II et III de la CARTE GÉNÉRALE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN du Baron VON DERFELDEN DE HINDERSTEIN, que le Ministère des Colonies fait graver sur cuivre et publier à ses frais, ainsi que le MÉMOIRE ANALYTIQUE (en langue *française*), destiné à servir d'explication à ladite Carte; — comprenant:

La feuille N° I. L'île de SUMATRA, la presqu'île de MALACCA et la Résidence de *Rio*, — ainsi que des plans particuliers du Détroit de *Rio* et de la Rade d'*Aijer-Bangies*;

La feuille N° II. L'île de BORNÉO et les îles environnantes, ainsi que la Résidence de *Banca*; et

La feuille N° III. L'île de CÉLÈBES et les îles environnantes, une partie du GOUVERNEMENT DES MOLUCQUES et des plans particuliers des îles d'*Amboine*, de *Banda* et de *Ternate*, de la Rade de *Goerong-Tello*, etc.

On pourra se procurer lesdites feuilles *chacune séparément*, ainsi que le Mémoire; — les premières au prix de *f* 6 pour chaque feuille et le dernier au prix de *f* 4. Le public est en outre prévenu que toutes les autres feuilles de ladite CARTE GÉNÉRALE paraîtront successivement dans le courant de l'année suivante et que l'on pourra de même se procurer chacune d'elles séparément.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,

La Haye, le 27 novembre 1841. J. C. BAUD.
4379.

EN VENTE
à la librairie VAN TETROODE,
Jan-Hendrikstraat, 208, à La Haye.

Norma, grand-opéra, 20 cents. — L'ANALYSE de cet ouvrage en hollandais 15 cents.

Lucie de Lammermoor, 20 cents.

Robert d'Evreux, 25 cents., &c., &c.

Les meilleurs romans de BODIN, BROT, JACOB, JANIN, MARRYAT, RAYMOND, XAINTINE, etc., etc., jolies éditions de Haumann et autres avec 50 POUR CENT DE RABAIS.

NOUVELLEMENT REÇU

PAPIER DU LION,

PAPIER VÉLIN DE POSTE satiné, qui ne laisse rien à désirer tant pour la modicité du prix que pour l'excellente qualité. 4399

LEBAUBE,

RESTAURATEUR ET MARCHAND DE COMESTIBLES,

Marché-aux-Herbes, à La Haye,

Vient de recevoir des Truffes fraîches du Périgord, des Terrines de foies gras de Strasbourg, truffés, des Terrines de Becasses, de Faisans et de Perdreaux rouges de Nérac, des Marons de Lyon, plusieurs espèces de Fromages étrangers et divers autres articles nouveaux provenant des meilleurs maisons de France.

Son Restaurant est ouvert à toute heure; on peut y dîner, souper ou collationner à tant par tête ou à la carte. Il entreprend toujours les grands et les petits dîners ainsi que tous les Mets les plus distingués de la cuisine française. Des Vins et Liqueurs sur tous de premières qualités et à très-juste prix.

DIRECTION, ADMINISTRATION ET RÉDACTION.

PARIS,
3, rue des Saints-Pères.
Les bureaux sont ouverts tous les jours, *excepté les dimanches et fêtes*, de 9 à 6 heures.
(*Affranchir.*)

On reçoit aussi les abonnemens chez les libraires des départemens et aux bureaux des Messageries royales de Laffitte, Caillard et comp.

L'UNION CATHOLIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN

CONSACRÉ A LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RELIGION ET DE LA SOCIÉTÉ.

PRIX D'ABONNEMENT.

FEUILLE QUOTIDIENNE.

Départemens.		*Étranger.*
60 fr.	pour l'année.	70 fr.
32 fr.	pour 6 mois.	36 fr.
17 fr.	pour 3 mois.	19 fr.

FEUILLE HEBDOMADAIRE.

10 fr. pour l'année.
6 fr. pour 6 mois.
3 fr. pour 3 mois.

Ce Journal publié dans le format des journaux politique de Paris, contient dans ces divisions : *PARTIE RELIGIEUSE*, *PARTIE POLITQUE*, *NOUVELLES DIVERSES*, le récit et l'appréciation des faits qui intéressent la religion catholiq en France et dans les diverses parties du monde, les Nouvelles politiques et celles qui concernent la littérture, les Sciences et les Arts. Chaque numéro contient un feuilleton d'une rédaction variée.

5014

A LA VILLE DE PARIS,

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS.

Entrée des Magasins.

A PARIS,
Rue Montmartre,
174,
près du Boulevard,
ancien Hôtel
DES
MESSAGERIES
Françaises.

A PARIS,
Rue Montmartre,
174,
près du Boulevard,
ancien Hôtel
DES
MESSAGERIES
Françaises.

Les Propriétaires des MAGASINS DE LA VILLE DE PARIS ont l'honneur de prévenir les Dames que leurs assortimen d'étoffes d'hiver, en tous genes, sont en ment complètes. Leurs vastes Magasins, qui ne suffisaient pas aux nécessités de la vente, dans la dernière saison ont ét agrandis sur plusieurs points; des salles nou velles sont ouvertes à plusieurs spécialités d'hiver importantes, aux belles et riches spécialités des Manteaux, Pelisses de Dames, Châles ouatés en velours et autres bel étoffes de soie et de laine. On y trouve aussi à moitié prix des autres Maisons de Paris, un article à la mode et d'un utilité continuelle dans cette saison, le Pale Makintosch imperméable parfaitement confectionné. — Les conditions de la vente sont toujours les mêmes : les marchandises qui ne conviendraient pas sont immédiat ment échangées et au besoin remboursées. — Les demandes des départemens seront expédiées, sans aucun délai, par les *MESSAGERIES ROYALES* sous garantie d mê mes conditions d'échange ou de remboursement.

4366.

Avis important.

Les soussignés facteurs de PIANOS à La Haye, ayant appris que, par suite de fausses informations, le public croit assez generalement que leurs Pianos se vendent plus cher que les bons instrumens d'autres facteurs, prennent la liberte de desabuser leurs concitoyens en faisant suivre le prix courant des Pianos de leur fabrique. Comme ils sont les propres facteurs des Pianos qu'ils vendent, ils sont sans nul doute en etat, mieux que tous autres, de débiter ces instrumens aux prix les plus raisonnables et les plus réduits.

Ces prix sont établis comme suit :

Le piano carré en forme de table à 6 1/2 octaves, en bois de palissandre et à mécaniques française et anglaise de *f* 600 à *f* 800; la même sorte, en bois d'acajou, de *f* 500 à *f* 800; le piano à six octaves, en palissandre et à table métallique, de *f* 300 à *f* 500; la même sorte en bois d'acajou, de *f* 300 à *f* 450; la deuxème sorte (moindre dimension) de 6 octaves, à table métallique de *f* 250 à *f* 300; idem, sans table métallique, de *f* 200 à *f* 250; le piano de 6 1/2 octaves, en bois d'acajou massif, d'usage pour les Indes-Orientales, avec emballage de *f* 650 à *f* 800; la même sorte, à 6 octaves, de *f* 550 à *f* 700; le piano de cabine de *f* 170 à 200; le piano en forme de secrétaire ou de chiffonnière de *f* 500 à *f* 650 et finalement le piano à queue, en palissandre ou en acajou, à mecaniques anglaise et française, de *f* 900 à *f* 1100.

Ils ont, en outre, l'honneur de prévenir leurs concitoyens qu'ils troquent aussi des vieux Pianos contre des neufs, et que l'on peut louer chez eux toutes sortes de Pianos. Ils se recommandent pour la réparation et l'accordement de Pianos et de toutes sortes d'instrumens.

F. SCHRIMPF ET J. E. BERGMANN,
Fabricans de Pianos du Conservatoire Royal à La Haye.

4393.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'ANVERS DU 31 DÉCEMBRE.

	Int.		
Métalliques	5	110	P.
Naples	5	—	
Ardouin	5	22 1/2	A.
Dette différée, anc.		—	
Dito nouv.		—	
Passive.	5	5 3/4	
Lots de Hesse		25 7/8	P.

Cours après la Bourse (2 3/4 heures) :

Ardouin 22 5/16 A. 3/8 P.
Idem, Primes à 1 mois 22 3/8 dont 1 A.

BOURSE DE PARIS DU 30 DÉCEMBRE.

		Cours du 29 Déc.	Cours du 30 Décembre. Fluctuations			Fermé.
FRANCE.						
Cinq pour cent.		116 50	de 116 55	à	116 60	116 60
Trois pour cent.		78 30	» 78 20	»	78 25	78 20
ESPAGNE.						
Emprunt Ardouin.		24 3/4	» 24 1/2	»	25	24 7/8
Anc. différée, s. int.		—	» —	»	—	—
Nouv. diff. d.		—	» —	»	—	—
Passive.		—	» 5 1/2	»	5 5/8	5 5/8
NAPLES.						
Certificats Falconet.		—	» 106 15	»	—	—
PAYS-BAS.						
2 1/2 pour cent		—	» —	»	—	—
BELGIQUE.						
Dette active	5	102 1/8	» 102 1/8	»	—	—
Dito,	3	—	» —	»	—	—
Banque belge		—	» 790 00	»	—	—
ÉTATS-UNIS.						
Obl. de la Banque.		—	» —	»	—	—
Ech. oct. 1841 et oct 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	»	—	—
Ville de New-York, j. janvier 1841.	5	—	» —	»	—	—
État de New-York, j. octobre 1840.	5	—	» —	»	—	—
État d'Ohio, j. avr. 1841.	6	—	» —	»	—	—

BULLETIN DE LA BOURSE.

La rente est lourde, on croit à une liquidation en baisse; après avoir été assez long-temps à 78,25, on reste à 78,15 fin du mois. A ce prix quelques réalisations ont été effectuées; les primes ont été offertes pendant toute la Bourse à très-bas prix. Le 5 0/0 a un peu baissé à 116,60 comptant, 116,55 fin du mois. Le 3 0/0 (1841) est complètement négligé. Les actions de la Banque sont sans variations 3370, 3360. On cote à 3/4 les bons royaux à 7 mois.

Le 5 0/0 belge nouveau était offert à 103 1/2, 7/8, 3/4, et le 5 0/0 ancien demandé et en hausse de 3/8 à 102 1/2. Banques sans affaires à 790.

L'emprunt romain n'a pas varié, 102 3/4. La rente de Naples est ferme à 106,15.

Les fonds espagnols qui étaient faibles au commencement de la Bourse à 24 1/2, sur le bruit que des difficultes, non encore aplanies, seraient survenues dans la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur de France près de la reine Isabelle; mais l'assurance du prochain paiement des intérêts des coupons capitalisés, a relevé les cours jusqu'à 25 pour finir avec beaucoup d'affaires à 24 7/8.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 31 DECEMBRE.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 30 déc.	Cours du 31 décembre. fluctuaions		Ferm
Dette active	5	—	de 99 3/4	à —	—
d° d°	2 1/2	51 3/8	» 51 3/4	» 51 1/2	51
d° différée		—	» 5/64	» —	—
Billets de banque.		—	» 25 1/2	» 25 9/16	25
Syndicat	4 1/2	91 1/2	» 91 3/4	» —	—
d°	3 1/2	—	» —	» —	—
Société de commerce	4 1/2	155 1/4	155 1/8	155 1/4	155
d° nouvelle	4 1/2	—	» —	» —	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	—
d° des Indes.	5	—	» 97 7/16	» 97 3/4	97
RUSSIE.					
Ob. Hope C. 1798 & 1816.	5	—	» 106	» 106 1/8	—
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 3/8	» 105 3/4	—
Insc. au G. L.	6	—	» 67 1/2	» —	—
Certific. d°	6	—	» —	» —	—
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —	—
d° inscript. 1831/33.	5	—	» 9 3/4	» —	—
Emprunt de 1840.	4	—	» 8 5/8	» —	—
RUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4		» —	» —	
Act. Lot de 50 Rix	f		» —	» —	
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5		» —	» —	
d° à Londres	3	—	» —	» —	
Passive.	5	—	» —	» —	
Dette différée à Paris		—	» —	» —	
Deffered		—	» —	» —	
Ardouin	5	—	» 21 15/16	» 21 1/16	21
AUTRICHE.					
Oblig. Gal. & Comp.	5	—	» —	» —	
d° métalliques.	5	—	» 95 5/8	» —	
d° d°	2 1/2	—	» —	» —	
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Naples.	5		» —	» —	
d° à Londres.	5	—	» —	» —	
DANEMARCK.					
Obl. à Londres.	3		» —	» —	
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3		» —	» —	
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	
POLOGNE. Act. 1835	f		» 146 3/4	» 147	
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» 66 1/2	» —	
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —	
PÉRCU. d° d°	6	—	» —	» —	
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —	

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du roy s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de l'O CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.